

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU SITE A VOS KIDS

A Vos Kids est un service proposé par la société ADLPartner (groupe Dékuple), SA immatriculée au RCS de Compiègne sous le n°393 376 801 dont le siège social est situé 3 avenue de Chartres 60500 Chantilly (ci-après « Dékuple »).

Il est accessible à l'adresse www.avoskids.com ou à toute autre adresse qui lui serait substituée ou adjointe (ci-après la « **Plateforme** »).

1. Fonctionnement de la Plateforme

La Plateforme propose aux consommateurs (ci-après les « **Consommateurs** ») un service d'abonnement à des différentes offres de contenus et services numériques dédiées aux enfants jusqu'à 12 ans, avec ou sans engagement, payables mensuellement (ci-après les « **Offres** »).

Ces Offres de contenus et services numériques sont proposées par divers éditeurs sélectionnés par A Vos Kids (ci-après les « **Editeurs** »). Les Editeurs sont exclusivement des professionnels, personnes morales.

Les Consommateurs souscrivent au service d'abonnement d'un Editeur sur la Plateforme directement auprès d'A Vos Kids.

Les transactions passées sur la Plateforme font l'objet d'une rémunération telle que fixée dans les Conditions Générales de Service signées entre Dékuple et les Editeurs.

La Plateforme est accessible 7j/7j et 24h/24h sauf opérations de maintenance et. Dékuple met en œuvre tous les moyens utiles pour garantir cette accessibilité. Toutefois en cas de défaillance de la Plateforme et de son indisponibilité pour une durée supérieure à vingt-quatre (24) heures la responsabilité de Dékuple ne pourra être recherchée et l'Editeur ne pourra prétendre à une quelconque indemnisation.

2. Conditions de référencement et de déréfèrement

Dékuple sélectionne les Editeurs dont les Offres seront proposées sur la Plateforme et avec lesquels ils signent des Conditions Générales de Service.

Les Offres sélectionnées correspondent à des contenus ou services dédiés aux enfants de moins de 12 ans.

Les Editeurs doivent être capables de fournir un service de qualité dans le respect de la réglementation applicable notamment eu égard des mineurs.

Les Editeurs seront contrôlés notamment grâce aux retours des Consommateurs sur l'Offre souscrite.

Dans le cas d'un taux de plaintes élevé ou de manquements à ses obligations contractuelles ou légales, Dékuple se réserve le droit de déréférer l'Offre de l'Editeur concerné.

Chaque Editeur est également libre de cesser le référencement de ses Offres dans le respect des Conditions Générales de Service qu'il aura signées.

3. Classement des offres

Par défaut, les Offres proposées sur la Plateforme sont classées par catégories et selon une disposition aléatoire par filtres d'âge, d'univers, de types de produits.

Ponctuellement, une mise en avant thématique pourra être proposée par nos services.

Il est précisé que :

- la rémunération des Editeurs n'a aucune incidence sur le classement de leurs Offres.
- il n'existe aucun lien contractuel, capitalistique ou autre de nature à influencer le référencement des Offres.

4. Garanties

Les biens et services présentés sur la plateforme ne bénéficient d'aucune garantie commerciale.

Toutefois, les Consommateurs bénéficient de la garantie légale de conformité (Articles L 217-1 et suivants du Code de la consommation) et de la garantie contre les vices cachés (Articles 1641 et suivants du Code civil).

A Vos Kids est le garant de la conformité des produits et services présentés sur sa Plateforme. Les Consommateurs pourront dès lors contacter le service client A Vos Kids pour mettre en œuvre ces garanties.

Le détail des garanties légales et leurs modalités d'application sont précisés dans les Conditions Générales des Consommateurs.

5. Transparence financière

Dékuple informe les Editeurs que les recettes et revenus tirés des ventes réalisées par l'intermédiaire de la Plateforme peuvent être assujettis aux régimes fiscaux et à la réglementation sociale applicable en France. En cas de manquement à ses obligations, les Editeurs peuvent donc être passibles de sanctions de la part de l'Administration fiscale et des organismes de recouvrement des cotisations sociales.

Conformément à l'article 242 bis du Code général des impôts, Dékuple fournira aux Editeurs, lors de chaque transaction, par voie électronique, une information sur les transactions commerciales réalisées par son intermédiaire, mais également un récapitulatif annuel.

Chaque année et au plus tard le 31/01, Dékuple communiquera également, par voie électronique, à l'administration fiscale les mêmes informations que celles qui figurent sur le récapitulatif annuel transmis aux Editeurs.

Les informations utiles sont rassemblées dans des fiches pédagogiques rappelant les règles applicables à la déclaration de revenus et au paiement des cotisations sociales.

Les Editeurs peuvent retrouver ces informations en cliquant sur les liens suivants :

- concernant les obligations fiscales : <https://www.impots.gouv.fr/portail/node/10841>
- concernant les obligations sociales : <https://www.urssaf.fr/portail/home/espaces-dedies/activites-relevant-de-leconomie.html>

En matière de paiement de la TVA, les Editeurs sont invités à consulter les documents d'information mis à leur disposition par l'Administration française : <https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel/je-recherche-les-reglesde-territorialite-tva>.

Les présentes explications sont données à titre indicatif et ne remplacent pas la lecture des textes législatifs, des commentaires de l'administration et de la jurisprudence. Ces règles sont susceptibles d'être modifiées et que chaque Editeur est seul responsable de ses obligations légales.

Dékuple recommande donc aux Editeurs de se rapprocher de son centre des impôts, de sa caisse de sécurité sociale ou d'un conseil spécialisé en cas de doute dans la mise en œuvre des règles applicables.

6. Règlement des litiges

En cas de réclamation, nous vous invitons, dans un premier temps, à contacter le Service Clients.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant le règlement amiable des litiges, Dékuple adhère au Service du Médiateur du e-commerce de la FEVAD (Fédération du e-commerce et de la Vente à Distance) dont les coordonnées sont les suivantes : 60 rue de la Boétie 75008 Paris – <http://www.mediateurfevad.fr>.

Après une démarche amiable préalable et écrite des consommateurs vis-à-vis de Dékuple, le Service du Médiateur peut être saisi pour tout litige de consommation dont le règlement n'a pas abouti.

Pour connaître les modalités de saisine du Médiateur, visitez ce site :

<https://www.mediateurfevad.fr/> .

Vous pouvez également saisir la plateforme de résolution des litiges, créée par l'Union Européenne, en cliquant sur le lien suivant : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

A défaut d'accord amiable, vous pouvez saisir le tribunal pour tout litige relatif à l'existence, l'interprétation, la conclusion, l'exécution ou la rupture du contrat.

Le tribunal compétent sera celui du lieu du domicile du défendeur (article 42 du code de procédure civile) ou celui du lieu de la livraison effective de la chose ou de l'exécution de la prestation de service (article 46 du code de procédure civile).